



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 200/2025
du Conseil communautaire
Séance du 15 décembre 2025**

Date d'envoi de la convocation = 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 64

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulric BELANGERE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean-Marie LAURENS, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Michel AGNEL (procuration à Jennifer CHAPUIS-FAURE), Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Maxime COUSTON), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Stéphane OUSTRIC), Yves CAZORLA (procuration à Manon CROUSIER), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU, Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Nathalie FORGEROU (procuration à Charles BASCLE), Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Laurent NADAL (procuration à Gérald MISSOUR), Ali OUATIZERGA, Pascal PEYRIERE (procuration à Bernard DUCROS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Jennifer OBID), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Mise en place de règlements intérieurs individualisés pour les crèches

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu les modalités de déploiement du Service Public Petite Enfance (SPPE) ;

Considérant la demande formulée par la CAF visant à individualiser les règlements intérieurs des structures d'accueil de la petite enfance ;

Considérant la nécessité d'harmoniser la présentation et la structure des documents afin de répondre aux exigences réglementaires et améliorer la lisibilité pour les familles ;

Considérant l'importance d'intégrer des éléments propres à chaque établissement (adresse, capacité d'accueil, modalités spécifiques) ;

Considérant la mise en œuvre du SPPE pour garantir l'équité et la qualité du service rendu ;

Considérant l'évolution de la tarification avec l'instauration d'une tolérance de dix minutes pour les horaires d'arrivée et de départ des enfants à compter du 1er janvier, afin d'améliorer la transparence et la cohérence de la facturation ;

Considérant que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission Famille du 25 novembre 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2026, de règlements intérieurs individualisés pour chaque crèche intercommunale, conformément au modèle type ci-après annexé,
- De dire que les nouveaux règlements seront diffusés sur le portail familles, affiché dans chaque site d'accueil, et tenu à disposition sur demande auprès du directeur ou de la directrice de chaque établissement.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 décembre 2025.

Le Président
Jean Christian REY

